

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MARS 2016

Délibération
n° 2016.03.128

**Education à
l'environnement :
attribution d'une
subvention à
l'association
CHARENTE NATURE
dans le cadre de
l'appel à projet pour
l'éducation au
développement
durable - année 2016**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Gérard BRUNETEAU, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.128**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHARENTE NATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2016

Les établissements scolaires retenus dans le cadre de l'appel à projets pour l'éducation au développement durable lancé par l'Inspection académique, le Département et les collectivités locales, pourront bénéficier d'un accompagnement pour mettre en œuvre une démarche de labellisation de type agenda 21 scolaire.

L'appel à projets se décline différemment selon le territoire d'action de la collectivité concernée. Sur le territoire de GrandAngoulême, il s'adresse principalement aux écoles de cycle primaire de l'agglomération.

L'objectif est de développer une réelle éducation au développement durable du jeune public à partir d'actions de sensibilisation sur les enjeux et les comportements liés à la problématique des déchets ménagers, de la gestion de l'eau, de la préservation des milieux naturels et du changement climatique, avec une déclinaison réelle au sein de l'école afin de prétendre à une labellisation développement durable.

La démarche mise en œuvre a donc pour mission de faire naître des projets éducatifs en lien avec les pratiques au sein de l'école, menés conjointement par les enseignants des classes concernées, le personnel enseignant et non enseignant de l'école, les parents d'élèves et les partenaires.

L'accompagnement se déroule sur une année scolaire et comprend :

- dans un premier temps une rencontre avec chaque enseignant et classe volontaire, le directeur et en présence du coordinateur des projets de sensibilisation à l'environnement et au développement durable de GrandAngoulême,
- la définition du projet d'établissement pour tendre vers une labellisation « développement durable » et la forme de l'accompagnement envisageable,
- plusieurs phases pédagogiques qui se complètent (questionnement, sensibilisation, approfondissement), menées en classe et le cas échéant sur le terrain,
- la mise en relation avec des intervenants pédagogiques et techniques, les parents d'élèves, la mairie....
- une journée de restitution et une synthèse,
- un bilan de l'accompagnement et évaluation des actions menées.

L'association Charente Nature s'est positionnée à travers une demande de subvention auprès de GrandAngoulême pour assurer cet accompagnement à la fois pédagogique et technique. A ce titre, elle sollicite la somme de 3 000 € pour l'année 2016.

L'association intervient déjà auprès des classes sur les programmes pédagogiques de GrandAngoulême et de ce fait, connaît le contexte d'intervention et s'appuie sur le travail mené en partenariat depuis de nombreuses années avec l'ensemble des partenaires intervenant sur le champ de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

Ces derniers pourront par ailleurs être sollicités pour intervenir ponctuellement en fonction des besoins pédagogiques et techniques identifiés lors de l'élaboration et de la menée du projet.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Charente Nature pour l'année 2016 dans le cadre de l'appel à projets pour l'éducation au développement durable.

D'INSCRIRE LES DÉPENSES :

- sur le budget principal (DAMDD) pour la somme de 1 000 euros - article 6574-rubrique 830,
- sur le budget annexe déchets ménagers pour la somme de 1 000 euros - article 6574 – rubrique 8121,
- sur le budget annexe assainissement pour la somme de 1 000 euros – article 6743.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016